

Rapport N° 239

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts
intitulé "Pour la fluidification du trafic à Nyon"**

Nyon, le 11.12.2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport Municipal No 239 s'est réunie le mardi 17 novembre 2015. Elle était formée de Mme G. Ethenoz-Damond, MM. P. Buchs, Y. Gauthier-Jaques, D. Karlen, J.-C. Mermilliod, S. Soldini. Mme F. Darbre Gubbins était absente et Mme D. Uldry présidente et rapportrice.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Mayor. La commission le remercie pour toutes les explications reçues.

Nous avons d'abord ouvert une discussion générale sur le rapport Municipal 239. M. Mayor nous a expliqué que des améliorations ainsi que des corrections ont été faites en trois phases. D'abord en déc. 2014 des interventions urgentes, comme par ex. la modification d'un détecteur de trafic qui enregistrerait le passage d'un vélo à la place d'une voiture et inversement. Cette situation a évidemment engendré de grands bouchons à ce carrefour (Eules – Bourgogne).

Deuxième phase de mesures de janvier à avril 2015. C'était surtout des améliorations apportées dans le secteur de la Môrache. Ainsi une réorganisation des flux autour du rond-point a été faite. Cela a aidé à fluidifier le trafic.

La troisième phase a eu lieu mi-mai 2015. Pendant cette phase des cartes d'enregistrement ont été installées dans les armoires à chaque carrefour. Ces cartes permettent les réglages fins des feux. Ces cartes n'ont pas pu être fournies à temps par le mandataire, bien qu'elles étaient spécifiées dans l'appel d'offre.

Après avoir entendu ces explications, la commission s'est quand même posé la question suivante : pourquoi avoir mis en fonction les installations malgré tout cela ?

La réponse est que la ville avait confiance dans son mandataire, qui a affirmé être en mesure de réaliser TOUTES les installations à temps. Reporter la mise en service des bus au ¼ h voulait dire également des chauffeurs en trop, déjà engagés et des bus achetés. L'objectif principal pour la ville était la cadence des bus aux ¼ h. Malheureusement, tout le monde a sous-estimé l'effet négatif sur le trafic automobile.

Par la suite la commission a discuté plus en détail la réponse donnée au postulat.

M. Mayor nous a expliqué que la législation fédérale n'autorise pas, à part de rares exceptions, de mettre les feux en mode clignotant.

A la demande de modifier ou même de supprimer les feux au chemin de Bourgogne on nous a répondu qu'ils sont et restent très utiles malgré le passage à niveau du train. Car au moment où les barrières se lèvent les feux donnent la priorité à l'axe Avenue des Eules, puis chemin de Bourgogne.

M. Mayor rassure la commission en nous disant que la ville est prête pour le passage au 1/4h du train. L'arrêt des Plantaz va devenir un arrêt obligatoire. Il paraît plus simple de raccourcir le temps de la fermeture de la barrière si le train s'arrête d'abord à la gare des Plantaz.

Un commissaire fait remarquer que la signalisation à l'intention des piétons est peu visible quand on vient depuis le rond-point Eules / Route de St. Cergue. Au carrefour Reverdil / Crève Cœur il est également difficile pour les automobilistes de voir le feu « attention aux piétons »

La commission propose de faire un test sans feux à l'angle St. Jean / Colombière une fois que les travaux seront terminés. La même chose pourrait être testée au rond-point de la Môrache car le bus circule sur un tronçon en site propre et de ce fait a de toute façon la priorité.

Un autre problème est signalé aux feux du centre sportif de Colovray. Les feux pour entrer dans le parking restent parfois bloqués au rouge.

Conclusion :

La mise en place de l'horaire de bus aux 1/4h était **LA** priorité pour la Municipalité. Dans cet élan elle a minimisé les effets négatifs sur le trafic automobile.

Des efforts d'amélioration ont été entrepris dès décembre 2014. Malheureusement le mandataire n'a pas pu fournir tous les éléments techniques pour un bon fonctionnement des feux avant le mois de mai 2015. Cela malgré que tous ces éléments étaient prévus dans l'offre.

La Municipalité a pris conscience que des « bugs » importants se sont produits, mais souligne également que chaque mesure prise pour améliorer la fluidité / la sécurité d'un mode de mobilité a des influences sur les autres modes de mobilité.

Dans ce rapport la commission propose à la Municipalité de continuer les efforts d'améliorations qui sont souhaités à différents carrefours.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 239 répondant au postulat intitulé "Pour la fluidification du trafic à Nyon" daté du 5 mai 2015,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 239 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts intitulé "Pour la fluidification du trafic à Nyon"

La Commission :

Mme G. Ethenoz-Damond,
F. Darbre Gubbins

MM P. Buchs
Y. Gauthier-Jaques
J.-C. Mermilliod

D. Karlen
S. Soldini

Mme D. Uldry, présidente et rapportrice